



Fiche Outil

L'ATELIER

de la TRANSFORMATION SOCIALE

Animation

-Le.a facilitateur.rice décrit le plus précisément possible la méthode, et s'assure que tous.tes consentent à l'utilisation de ce mode de décision.

-Le.a facilitateur.rice décrit le plus précisément possible le poste à pourvoir et les tâches afférentes à ce poste, ainsi que les fonctions, les contraintes, et le temps nécessaire à l'exécution de ces tâches. Chacun.e peut poser des questions.

Le.a facilitateur.rice annonce que toute déclaration de candidature est interdite. Iel distribue à chacun.e un bulletin de vote comprenant 2 lignes :
je m'appelle et je vote pour

Le.a facilitateur.rice dépouille ensuite les bulletins un par un en amenant chacun.e à expliquer son choix.

-Les règles sont les suivantes : parler en positif, parler en « je », ne pas faire de comparaison. La personne peut alors exprimer de la bienveillance, de la reconnaissance par rapport au candidat choisi. Chaque candidat est ainsi mis en évidence pour ses qualités, ses talents. Il est demandé aux autres personnes de ne pas réagir.

-Le.a facilitateur.rice propose à ceux ayant choisi un.e candidat.e minoritaire de reporter leur voix sur un.e des candidat.e.s ayant des chances de l'emporter. Ce report est bien sûr optionnel, chacun.e pouvant camper sur son choix.

-On termine ce tour de table par l'avis du.de la candidat.e. S'il n'est pas volontaire, on demande à nouveau à quiconque de faire une proposition parmi les autres candidat.e.s. Si tous refusent le poste, il faut peut-être revoir la dimension du poste et redéfinir les rôles et les responsabilités.

Prérequis

-Les rôles et les responsabilités du poste doivent être compris par tous.tes.

-Le groupe doit se connaître suffisamment pour que les votant.e.s s'expriment sur le.a candidat.e qu'ils désignent.

- Les votants doivent se sentir légitimes, et avoir confiance en eux afin d'exprimer

clairement leur opinion.

Les Postures

Facilitateur.ice :

- Explique les tâches inhérentes à la fonction
- Veille au respect de la règle de bienveillance
- Doit veiller à une répartition équitable du temps de parole
- S'assure que chacun.e respecte sa posture
- Est en posture d'écoute active (et pas seulement de comptage).

Votant.e :

- Veille à s'exprimer de manière calme, bienveillante et respectueuse
- S'exprime en première personne
- Porte son choix sur une personne jugée compétente, non pas en fonction de ses connaissances techniques, mais de la manière dont iel peut incarner le poste.

Elu.e :

- S'exprime librement sur l'acceptation ou le refus du poste pour lequel iel a été désigné.e.

Avantages

- La légitimité de l' élu.e est renforcée par l'expression des qualités par les votant.e.s
- Le collectif est renforcé par la cohésion du groupe
- le moment de l'élection devient un processus joyeux de part la chaleur des échanges

Limites

- La désignation d'un.e candidat.e peut provoquer un effet de sidération. Il faut s'assurer que la personne est en capacité de refuser le mandat, sans sentir de pression de la part du groupe
- Au delà de 20 personnes, la méthode s'avère longue et fastidieuse.

Vigilance

- Il faut s'assurer que le fait de refuser une fonction, de porter son choix sur un.e autre candidat.e ne soit pas vécu ou perçu comme un rejet.
- Ce processus nécessite qu'il ait été mis en place un cadre de sécurité ou de confiance et que la décision par consentement soit maîtrisée.

Pour quoi ?

- Méthode adaptée quand il n'y a pas de candidat.e.s à un poste, quand les personnes ne se sentent pas légitimes ou parce qu'ils estiment que les sortants remplissent parfaitement la fonction.

-Méthode adaptée pour renouveler une instance avec de nouvelles personnes qui ne se seraient jamais présentées accèdent au poste.

-Méthode parfaite pour que ceux qui se présentent toujours à des élections (le personnes à l'aise avec le pouvoir, charismatiques, leaders...) ne soient pas systématiquement élu.e.s.

Liberté avec la méthode

- Il peut être décidé d'effectuer un tour de table préalable, ou chacun se présente.

-Il peut être décidé de sauter l'étape des bulletins. Dans ce cas, on procède à un tour de table ou chacun.e annonce son vote. Néanmoins, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effet de pression, qui conduise certaines personnes à changer leurs votes afin de rallier la majorité.

Objectifs:

- Proposer un mode de scrutin qui ne nécessite pas de mettre en concurrence les candidats. Permettre l'élection de personne aux profils variés

Utilisation pratique :

Dure environ 1heure. Cette méthode est recommandée pour des groupes n'excédant pas 20 personnes.

Lien URL de l'article :

http://atelier.fdh.org/fr/passer-a-l-action/nos-experiences/article/election-sans-candidat?var_mode=calcul

Auteur : **Frères des Hommes**

